

ARRÊTÉ TEMPORAIRE du 20 AOUT 2025

DEROGATION A UN ARRÊTÉ PERMANENT DE LIMITATION DE TONNAGE

OBJET : Dérogation à un arrêté portant limitation de tonnage, de gabarit
RD 14 – du PR 5 + 900 au PR 8 + 360
Commune de La Rochette

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la demande du 31 juillet 2025 par laquelle la Société COLAS domiciliée au ZA les Cheminants 05230 La Bâtie-Neuve, sollicite une dérogation de limitation de tonnage et une dérogation de limitation de longueur sur la RD 14, Commune de La Rochette,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-4, et L. 3221-13,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 7 juin 1977, modifiée,
- VU** le règlement de voirie départemental adopté le 26 juin 2007 par le Conseil Général, et notamment son article 11 et son annexe 3,
- VU** l'arrêté du Président du Département du 12 novembre 2004 portant réglementation sur la limitation de tonnage sur la RD 14
- VU** l'arrêté du Président du Département du 12 juin 2007 portant réglementation sur la limitation de longueur sur la RD 14,

VU l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes du 8 juillet 2024 portant délégation de signature,

CONSIDERANT :

- que pour permettre le bon fonctionnement des travaux, il y a lieu de déroger à l'arrêté de limitation de longueur des véhicules de plus de 12 m et de charge des véhicules de plus 19 Tonnes, sur la RD 14 du PR 5 + 900 au PR 8 + 360 susvisés,

ARRÊTE

Article 1 – Réglementation

En dérogation à l'arrêté ci-dessus visé, la circulation des véhicules désignés ci-joints sera autorisée sur la RD 14 du PR 5 + 900 au PR 8 + 360 :

Cette dérogation est accordée pour la période du 26 août 2025 au 5 septembre 2025. Au-delà de cette période, une nouvelle dérogation devra être demandée.

Article 2 - Restrictions

En cas de pluies, de dégel ou de dégradations de la chaussée de la RD, la présente dérogation pourra être suspendue. En cas de travaux sur la chaussée, la dérogation sera suspendue pendant la durée des travaux.

Article 3 - Publicité

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.hautes-alpes.fr/publications-des-arretes-de-voirie/>

Article-4 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté seront effectives pendant la période mentionnée à l'article 1, et après publication prévue à l'article 3

Article-5 - Contravention

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 - Recours

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31, rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-6 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 7 - Exécution

- › M. Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes,
- › M. le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes,
- › Le pétitionnaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

- › Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- › Services du Département : Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques,
- › M. le Directeur de Cabinet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,
- › Mme le Maire de la Commune de La Rochette,

Fait à ST-BONNET, le 18/08/2025

Cet arrêté a été publié sur le site du
Département des Hautes-Alpes le
.....20 AOUT 2025.....

Pour le Président et par délégation
La Responsable de l'Antenne Technique,



Johanna BUCCERI

Le règlement de voirie et ses annexes sont consultables sur le site internet du Département à l'adresse suivante :
<https://www.hautes-alpes.fr/nos-actions/mobilites/le-reglement-de-voirie/>

ÉTAT DES LIEUX

ARRÊTÉ DU

PORTANT AUTORISATION DE RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION :

Le représentant du gestionnaire de la voirie, en
qualité desoussigné,

Constate, conformément à l'article 6 de l'arrêté visé ci-dessus, que la route départementale
n° entre les PR ... et

Ne présente pas de défaut particulier ou décrire l'état de la route, joindre des photos si
nécessaire.

Fait à, le

Titre

Nom du signataire

ÉTAT DES LIEUX POSTERIEUR

ARRÊTÉ DU

PORTANT AUTORISATION DE RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION :

Le représentant du gestionnaire de la voirie , en qualité
de soussigné,

Constate, suite à la manifestation () et conformément à l'article 6 de l'arrêté visé
ci-dessus, que la route départementale n° entre les PR ... et

A été remise en état ou

N'a pas été remise en état et qu'il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

Fait à , le

Titre

Nom du signataire

POLDER			
TYPE	IMMAT	REMRORQUE	TONNAGE
8X4	AR-658-CK		32 T
8X4 20T	BP-231-YT		36 T
8X4 20T	AT-802-LJ		36 T
8X4	CV-681-GL		32 T
8X4	EY-630-FD		32 T
8X4 20T	EX-524-HR		36 T
8X4 20T	FF-245-EX		36 T
8X4	FG-629-XS		32 T
6X4	FS-361-TS		26 T
8X4	FS-828-VD		32 T
8X4	GC-417-JB		32 T
8X4	GM-555-AX		32 T
8X4	GR-176-WX		32 T
SEMI	GP-031-VJ	GR-804-RM	44 T
SEMI	GP-288-KD	FP-145-ND	44 T
SEMI	GB-501-YR	FP-124-ND	44 T
SEMI	GN-738-JT	GH-643-QP	44 T
SEMI	GN-740-JT	GH-633-QP	44 T
SEMI	GN-739-JT	GH-377-YK	44 T
SEMI	GR-354-BB	FP-084-ND	44 T
SEMI	GB-498-YR	FZ-742-DL	44 T
SEMI	GQ-415-AV	GR-229-WQ	44 T
SEMI	GR-322-BJ	GR-786-WP	44 T
SEMI	GE-058-AM	GE-835-HV	44 T
SEMI	GR-321-BJ	GR-875-RM	44 T
SEMI	GN-742-JT	FZ 905 DL	44 T
SEMI	FS-381-GF	EM-871-JX	44 T
SEMI	FK 412 RK	EV-137-ZD	44 T
SEMI	FS-779-FZ	EW-436-PD	44 T
SEMI	ED-670-HX	CP-122-NK	44 T
SEMI	FK-397-RK	EX-489-QK	44 T
SEMI	GP-563-MC	FE-344-GM	44 T

